



## **Conférence de presse de l'Union syndicale suisse**

Après le 28 février: une offensive pour la naturalisation est urgente !  
Berne, le lundi 29 février 2016

# **Faites valoir vos droits en demandant la naturalisation**

## **Vania Alleva, présidente du syndicat Unia**

Hier, nous avons évité le pire. Le large front de résistance à l'initiative de mise en œuvre a été payant. Le rejet par le peuple de l'initiative xénophobe et inhumaine de l'UDC est une victoire de la société civile.

En tant que syndicat, nous militons résolument pour l'égalité des droits sans distinction d'origine ou de nationalité. Cet engagement est plus que jamais indispensable et nous entendons encore le renforcer. Si nous réclamons aujourd'hui une initiative en faveur de la naturalisation, c'est parce que nous sommes bien conscients que d'autres mesures plus fortes encore s'imposent pour conforter l'Etat de droit et les droits humains.

Je connais beaucoup de "Secondos" qui ne se sont pas fait naturaliser Suisses. Je connais même beaucoup de "Terceros" dans ce cas. Quand nous parlons de patrie et d'origines, de racines et d'identités, je reconnais et comprends aisément leurs préoccupations et leurs arguments: la double-appartenance, le rejet, la responsabilité ou la fidélité aux racines. Ils se demandent souvent à quoi bon se naturaliser dès lors qu'ils sont titulaires du permis C et jouissent ainsi des principaux droits. Abstraction faite du droit de vote et de l'éligibilité, ils estiment jouir de l'égalité des droits. Mais c'est là une tragique illusion.

Rappelons deux réalités :

- Quand bien même l'initiative de l'UDC a été rejetée, heureusement d'ailleurs, le Parlement a créé une législation à deux vitesses en mettant en œuvre l'initiative pour le renvoi. Il a instauré un droit d'exception pour les personnes non titulaires de la nationalité suisse.
- Or avec la remise en cause de la libre-circulation des personnes avec l'initiative contre l'immigration de masse, la sécurité en droit et de séjour, de même que la liberté de mouvement de centaines de milliers de personnes sont en grand danger. Il leur est désormais beaucoup plus difficile de planifier leur vie dans un monde de plus en plus globalisé.

Un ami m'a dit un jour qu'il s'était fait naturaliser pour pouvoir "revenir à la maison".

Les raisons pour lesquelles les Secondos n'ont pas demandé la naturalisation sont diverses: on peut citer la loyauté à leurs parents et à leurs origines ou la procédure de naturalisation avec ses obstacles humiliants et chicaneries administratives en référence aux "Schweizermacher/Faiseurs de Suisses".

Il existe aussi beaucoup d'autochtones qui ne sont pas suisses parmi les syndicalistes. Pour une partie de nos membres, l'Etat national est un concept obsolète qui a fait son temps. A leurs yeux, l'exercice de droits civiques au plan national ne présente guère d'intérêt, s'il n'est pas carrément considéré comme une erreur. Ce sont pourtant des collègues très actifs au plan politique, qui rejettent la naturalisation et n'exercent pas leurs droits politiques.

La naturalisation ou la non-naturalisation est souvent une affaire d'émotions ou de dignité, dans laquelle interviennent la fierté mais aussi l'autodéfense. Compte tenu du nouveau contexte politique et juridique, nous devrions pourtant passer outre ces ressentis. Nul ne doit évidemment trahir ses racines et ses convictions, mais, dans le même temps, il faut aussi rechercher et exercer la pleine citoyenneté suisse, ce qui implique de revendiquer et d'utiliser les mêmes droits dans ce pays où nous avons passé et passerons encore la majeure partie de notre vie, voire notre vie entière. Bref, un déclic libérateur s'impose!

En toute objectivité, l'enjeu est de faire valoir ses propres droits et de prendre ses responsabilités. Cette démarche s'inscrit d'ailleurs aussi dans l'autodéfense. Celle-ci est de plus en plus indispensable comme l'a démontré l'immonde initiative de l'UDC, et la meilleure protection, c'est bien de pouvoir faire valoir ses droits et s'exprimer par le vote.

Nous nous emploierons par conséquent à convaincre les parents de faire naturaliser leurs enfants malgré les pénibles obstacles. Nous devons aussi tenter de convaincre les jeunes eux-mêmes de demander la nationalité suisse. La priorité est de faire pression sur la Confédération, les cantons et les communes en faveur d'une réduction des obstacles à la naturalisation et d'un traitement plus souple des procédures. Une réelle culture de la bienvenue doit être instaurée en Suisse, envers celles et ceux qui sont déjà arrivés depuis longtemps au cœur de notre société ou qui y sont même nés.

Faire de ses habitantes et habitants des citoyens actifs et matures procède de l'intérêt fondamental d'une collectivité qui se veut une démocratie. Aujourd'hui, la Suisse applique des règles très strictes en matière de naturalisation et les procédures en la matière varient d'une commune à l'autre. Elle devrait au minimum veiller à ce que le plus grand nombre de candidat-e-s satisfaisant à ces critères draconiens demandent effectivement la naturalisation afin de renforcer la société civile. L'arbitraire administratif et le ressentiment doivent faire place à des procédures plus simples et plus équitables.

De combien de personnes est-il question? Un quart environ de la population résidente n'a pas la nationalité suisse. Ces personnes qu'on qualifie d'étrangers sont souvent nés ici et y sont chez eux. Ce sont des autochtones sans passeport suisse. Nous évaluons le nombre des personnes répondant aux critères de naturalisation à plus de 900 000.<sup>1</sup> Le fait qu'elles n'aient pas encore sollicité la nationalité à ce jour dénote d'une certaine pauvreté de notre démocratie.

Que faire ? Les idées et les possibilités ne manquent pas. Un bon nombre d'entre elles sont facilement applicables à moindre coût. Citons à ce propos un bon exemple pragmatique au canton de Bâle-Ville. Les jeunes étrangères et étrangers qui ont toujours vécu en Suisse sont censés y bénéficier d'une naturalisation plus avantageuse. En sollicitant la nationalité suisse avant leur 19<sup>ème</sup> anniversaire, ils bénéficient d'une réduction sur les droits de naturalisation. Il y a aussi l'exemple de Zurich, où le nombre des naturalisations a augmenté après l'abaissement des émoluments de naturalisation.

---

<sup>1</sup> Fin 2010, on recensait près de 896 000 étranger-e-s en Suisse qui résident dans le pays:

- Ceux qui sont là depuis 12 ans (600 000 étant nés à l'étranger et 179 000 en Suisse);
- Ceux qui sont là depuis moins de 12 ans mais dont la durée de séjour entre la 10<sup>ème</sup> et la 20<sup>ème</sup> année d'âge est assez longue pour pouvoir être assimilée à un séjour de 12 ans (en considérant la double prise en compte de ces années, près de 117 000 personnes répondent à ce critère). Source: Commission fédérale pour les questions de migration, CFM, "La naturalisation en Suisse", 2012.

On pourrait aussi envisager une offensive ciblée d'information de la part des autorités. Pourquoi ne lancent-elles pas des appels tels que: "Vous êtes des nôtres, nous comptons sur votre participation"? Le but de tels signaux forts et mesures ainsi que d'une telle initiative pour la naturalisation est simple: renforcer notre démocratie

Comment continuer :

- Dans un premier temps, nous ouvrirons un vaste débat dans nos propres rangs sur les destinataires, la teneur et les formes d'une telle campagne.
- En parallèle, nous chercherons à engager le dialogue avec toutes les forces de la société civile qui sont intéressées par une offensive commune. Cette démarche inclut aussi de dialoguer avec les multiples associations et organisations de migrant-e-s en Suisse afin de définir les meilleurs moyens pour atteindre effectivement les objectifs.
- Enfin, des pourparlers et des initiatives seront nécessaires à tous les niveaux vis-à-vis de la classe politique et des autorités.

**Informations complémentaires:**

Vania Alleva, présidente d'Unia, tél. 079 620 11 14